

DATE DE CONVOCATION : 20 juin 2024
DATE D’AFFICHAGE : 20 juin 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 18
NOMBRE DE VOTANTS : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 1^{er} juillet 2024 à 20h00

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Jean-Luc AVART

PRÉSENTS : M. AVART, Mme ROUSSELLE, M. DUCROCQ, M. DAMBRICOURT, Mme BECQUET, M. CHARLEMAGNE, Mme SOLTYSIAK, M. COURTIN, M. BUCKMAN, Mme WUYTS, Mme BINET, M. REVILLON, M. PENEZ, M. BLIN, M. MARIE, Mme CADET, Mme VOET.

ABSENTS : M. VANPOPERINGHE (procuration à M. DAMBRICOURT), Mme DELHAYE (procuration à M. BUCKMAN), M. ODIEVRE (procuration à M. AVART), Mme SCOTTE (procuration à Mme ROUSSELLE), Mme CABRE.

N°2024/029 RENTREE SCOLAIRE 2024/2025 – TARIF CANTINE

La commission cantine s’est réunie le 4 mai dernier. Le bilan financier de l’année scolaire 2022-2023 a été présenté.

Le prix de revient d’un repas est passé de 7.99€ à 9.25€ principalement du fait de l’inflation qui a augmenté le budget alimentation de 6 691€.

Compte tenu du fait que les tarifs n’ont pas été augmentés depuis plusieurs années et de la hausse des coûts de production des repas, les membres de la commission cantine propose à l’unanimité d’augmenter le prix des repas à la cantine scolaire municipale pour l’année scolaire 2024/2025 de 40 centimes

Monsieur le Maire propose de suivre l’avis de la commission cantine et d’augmenter les tarifs de la cantine pour la prochaine année scolaire.

Le Conseil,

Après délibération,

Décide, à l’unanimité, d’augmenter le prix des repas à la cantine scolaire municipale pour l’année scolaire 2024/2025 de 40 centimes soit une nouvelle grille tarifaire comme il suit :

- Enseignant	5.40€
- Elève extérieur	4.70€
- Elève scolarisé en ULIS	3.60€
- Elève wattenais – école primaire	3.60€
- Elève wattenais – école maternelle	3.40€

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance,


Jean-Luc AVART.



POUR COPIE CONFORME
Le Maire,


Daniel DESCHODT.